



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN
• NOUMÉA YACHT CLUB •

AVIS DE COURSE



Du vendredi 9 au mardi 13 Octobre 2026

Organisé par le Cercle Nautique Calédonien

1 REGLES

- 1.1.** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (R.C.V.) 2025-2028.
- 1.2.** Les Réglementations Spéciales Offshore. L'armement de sécurité des bateaux participant aux régates doit être conforme à la catégorie 4 des Réglementations Spéciales Offshore. (cf. [document en ligne sur le site de la Fédération Française de Voile](#))
- 1.3** Chaque navire doit avoir à son bord un équipement de sécurité conforme à la division 240.
- 1.4** Entre le coucher et le lever du soleil, lorsqu'un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quel bord se trouve l'autre bateau, il doit se tenir à l'écart de ce bateau. Il est rappelé aux concurrents qu'une partie de la définition d'«écart» des RCV comprend la prise en compte des conditions existantes (y compris la visibilité). Rien dans l'avis de course ou les instructions de course (IC) ne dégage un bateau de sa responsabilité en vertu du droit civil de se conformer au Règlement international pour la prévention des collisions en mer ou aux réglementations locales.
- 1.5** Les règles de l'IRC s'appliquent aux bateaux de la classe IRC.
- 1.6** Conformément à la RCV 20.4(b) un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF canal 77.
- 1.7** L'AIS doit rester allumé et émettre pendant toute la durée de la course.

2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1.** La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation des Réglementations Spéciales Offshore et possédant un moyen de propulsion mécanique.
- 2.2.** Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière des règlements de la marine marchande.
- 2.3.** Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.4.** Chaque équipage doit être composé d'au moins 2 personnes.
- 2.5.** Un classement en temps compensé IRC overall et en temps réel seront établis.
- 2.6.** Pour être classés en temps compensé aux régates du challenge, les monocoques doivent disposer d'un certificat de jauge IRC valide, demandé par mail à basenautique@cnc.asso.nc au **moins 10 jours** avant la régate.
Les bateaux disposant d'un certificat secondaire doivent préciser par mail à basenautique@cnc.asso.nc s'ils souhaitent utiliser leur certificat principal ou secondaire au **moins 10 jours** avant la régate. Par défaut le certificat principal sera utilisé.
- 2.7.** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint en annexe 1 et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle Nautique Calédonien.
- 2.8.** **Les bateaux devront s'inscrire avant le 23 septembre 2026**

2.9. L'autorité organisatrice pourra refuser une inscription après la date limite **ou lorsque l'un des quotas suivants sera atteint :**

- **200 participants inscrits**
- **20 bateaux inscrits**

2.10 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

3 DROITS A PAYER

Les droits à payer par personne s'élèveront à

- ✓ Membre : 18 000F
- ✓ Invité : 25 000F

4 PROGRAMME

Mercredi 7 octobre 2026

Un briefing des skippers aura lieu au CNC à 18H30.

Vendredi 9 octobre 2026

Course 1 : **Nouméa-Baie de Kuto.**

Départs décalés individuels en fonction du TCC.

Les heures de départ seront entre 15h00 et 18h00.

Plus le TCC d'un bateau est petit, plus il partira tôt. Inversement, un TCC élevé aura un départ plus tard.

Les bateaux inscrits en temps réel uniquement se verront attribués des heures de départ en fonction de leur longueur.

Mardi 13 octobre 2026

Course 2 : **Baie de Kuto-Nouméa.**

Départ à 10H00 depuis la Baie de Kuto.

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles au plus tard le **mercredi 7 octobre 2026.**

6 CLASSEMENT

6.1 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

Il y aura pour chaque course un classement, s'il y a au moins 3 bateaux inscrits pour chaque classement :

- Monocoque – IRC général
- Monocoque – temps réel toute catégorie
- Multicoque – temps réel toute catégorie

- 6.2** Classement général :
Chaque course fait l'objet d'un classement.
Le classement général de la régata Kunié Sailing Week sera réalisé sur la somme des points des 2 courses de chaque bateau. Les points seront extraits du classement des inscrits de chaque groupe de chaque course. Si un bateau ne participe pas à une course alors il reçoit pour cette course, le nombre total d'inscrits +1.
- 7 ARMEMENT**
Chaque bateau devra :
- être armé en fonction de la législation en vigueur pour une navigation – de 6MN d'un abri.
 - posséder un moteur de propulsion qui devra permettre d'atteindre la vitesse minimale de 6 nœuds par mer belle et **une autonomie de 10H.**
 - disposer d'une réserve d'eau de 100 litres.
 - disposer d'une annexe pour les débarquements /embarquements.
- 8 COMMUNICATIONS RADIO**
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 9 DECHARGE DE RESPONSABILITE**
Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 10 ASSURANCE**
- 10.1** Chaque skipper participant devra fournir une attestation d'assurance mentionnant la zone géographique de couverture du bateau, ainsi qu'une assurance valide en responsabilité civile.
- 10.2** Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.
- 11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'accueil du CNC au 26.27.27.